

Financement des programmes établis

abordé cette question avec un bon nombre d'entre eux. Toutefois, le député de Carleton-Charlotte ne semble pas approuver cette notion de responsabilité. Ceux à qui j'en ai parlé m'ont pourtant donné leur appui. Beaucoup de députés d'en face m'ont dit également qu'ils étaient d'accord. Même si nous appuyons très fermement cette motion, nous ne saurions nous leurrer pour autant. Cette disposition ne serait que provisoire. Si la motion no 4 n'était pas adoptée aujourd'hui, les intéressés ne sauraient pas que nous sommes déterminés à obtenir, au nom des contribuables canadiens, que les provinces nous rendent compte des sommes fédérales qu'elles dépensent au titre de l'enseignement postsecondaire. Nous n'y sommes pas encore. J'espère que les députés de tous les partis soutiendront les efforts de mes collègues et les miens en vue de parvenir à cette fin grâce à la motion n° 4.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à annoncer que je suis en faveur de l'amendement du député de Provencher (M. Epp). Je me contenterai de répéter que cette proposition viendra en aide à ceux qui subissent les pressions d'un gouvernement, au niveau fédéral ou provincial—notamment les étudiants des établissements postsecondaires de ma province dont je connais bien le sort—afin qu'ils sachent qui les roule et de combien, le cas échéant. A en croire le gouvernement fédéral et le ministre responsable, nous n'en saurons pas vraiment plus long qu'aujourd'hui grâce à cet amendement. A quel niveau de gouvernement devons-nous faire confiance? On nous fait entendre actuellement des sons de cloche différents. Même si le ministre déposait ces rapports à la Chambre, les gouvernements provinciaux pourraient toujours en contester les conclusions. Nous ne saurons toujours pas à qui faire confiance et nous n'aurons pas les moyens de vérifier si l'on nous roule. Ce n'est pas cette mesure qui empêchera nos établissements de courir à leur perte et nos étudiants d'en faire les frais.

Dernièrement, on a accusé la Colombie-Britannique de ne pas transmettre les fonds fédéraux en réduisant de 6 p. 100 les contributions provinciales à l'enseignement postsecondaire. Le ministre de l'Éducation de cette province a démenti ce fait et déclaré que la province avait seulement réduit de 5 p. 100 les crédits aux universités et de 3.5 p. 100 dans le cas des autres établissements d'enseignement supérieur. Nous avons donc la preuve que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne transmet pas les fonds qu'il reçoit d'Ottawa, même s'ils sont insuffisants. Ils sont suffisants, à notre avis. Ce gouvernement a admis en outre avoir réduit les crédits alloués aux universités et aux autres établissements d'enseignement postsecondaire de 5 et de 3.5 p. 100 respectivement.

Même si nous trouverons utiles les renseignements qui découleront de l'amendement à l'étude, nous n'en avons pas vraiment besoin pour savoir ce qui se passe actuellement en Colombie-Britannique. Nous savons déjà que ce gouvernement provincial ne transmet pas les crédits qu'il reçoit d'Ottawa aux fins de l'enseignement postsecondaire et qu'en réalité, il a restreint ses propres dépenses à ce titre.

Nous allons appuyer cet amendement. Nous avons admis, il faut l'espérer, même à la satisfaction du parti conservateur,

que ce problème ne se limite pas au fait que certains gouvernements provinciaux—et aucun d'entre nous ne les a accusés tous—refusent à un plus grand nombre d'étudiants l'accès à l'enseignement supérieur qu'il ne serait nécessaire d'après le niveau du financement fédéral. Espérons que les conservateurs comprendront que nous admettons que la portée du problème est plus vaste. Ils l'examineront peut-être eux-mêmes et décideront, malgré leurs protestations au sujet d'un autre amendement proposé il y a quelques instants, de réviser leur position à ce sujet et de l'approuver en même temps que le leur.

Nous devons non seulement savoir ce qui se passe dans le domaine de l'enseignement postsecondaire à travers le pays, mais nous devons en fait faire quelque chose à ce sujet. Il ne sert à rien de savoir si nous refusons d'agir en conséquence. Je déduis des déclarations que font les députés conservateurs depuis quelques instants qu'étant donné que certains gouvernements provinciaux au Canada jouent bien leur rôle, ils vont refuser à mes électeurs et aux habitants de ma province le droit d'avoir le même accès que les autres à l'enseignement supérieur parce qu'ils veulent se contenter de discuter et de savoir ce qui se passe, mais qu'ils ne veulent pas vraiment prendre les mesures qui s'imposent. A mes yeux, monsieur le Président, c'est manquer totalement de responsabilité.

• (1610)

Si les députés conservateurs veulent garder le moindre espoir de pouvoir regarder en face les habitants de la Colombie-Britannique, ils doivent non seulement appuyer cet amendement, mais également celui que nous avons examiné il y a quelques instants à peine.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de cet amendement. Comme on l'a déjà signalé, il n'aura pas les mêmes répercussions que celui proposé par le député de New Westminster-Coquitlam (M^{me} Jewett). En vertu de cet amendement, nous aurions dû veiller à ce que les fonds transférés aux provinces aux fins des programmes d'enseignement postsecondaire étaient bien dépensés à cette fin. Faute d'une volonté politique d'accepter cet amendement . . .

Mme Jewett: Il n'a pas encore été mis aux voix.

M. Blaikie: Non, c'est vrai, mais je suppose que le gouvernement n'a pas l'intention de changer d'avis d'ici la fin de l'après-midi, même si j'espère me tromper. Toutefois, cela témoignerait, de la part des députés ministériels, d'une certaine ouverture d'esprit dont ils n'ont guère fait preuve jusqu'à présent.

Comme je pense l'avoir déjà dit, cet amendement, sous sa forme actuelle, est assez proche de la recommandation formulée par le groupe de travail parlementaire spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Encore une fois, je constate avec plaisir que certaines recommandations dont je suis en partie l'auteur, en tant que membre de ce groupe de travail, vont peut-être prendre force de loi. Je crois que c'est l'une des rares satisfactions que peut éprouver un député. En effet, beaucoup de recommandations auxquelles nous mettons la main sombrent dans l'oubli le plus complet ou sont rejetées par le gouvernement.